

Principales différences entre les statuts 2022 et la proposition 2025

Élément	Statuts 2022	Statuts 2025
Siège social	rue Nanon 98, 5002 Namur	avenue Cardinal Mercier 28, 5000 Namur
Catégories de membres	membre effectif·ve unique ($\leq$ 100 €)	• membre effectif·ve (3 à 30) ($\leq$ 100 €) • membre adhérent·e ($\leq$ 100 € ou 250 € pour personne morale)
Assemblée générale	1x/an, quorum simple	2x/an, possibilité visioconf., quorum précis
Organe d'administration	conseil d'administration (pas de plafond)	OA (3 à 11 administrateur·rice·s), création d'un organe de gestion (limité à 1 000 €/acte)
Pouvoirs et signature	bureau (président·e + vice/président·e ou secrétaire/trésorier·e)	délégation au gestionnaire quotidien ($\leq$ 1 000 €), signature hors gestion (président·e + délégué·e ou 2 administrateur·rice·s)
Activités et objet social	fonctions bibliothécaires et échanges	ajout : développement lecture, formations, partenariats, nouvelle clause pour activités lucratives occasionnelles
Dispositions transitoires	liste ancienne mandature (PV 9 mai 2022)	liste nouvelle mandature (PV 26 mai 2025) incluant rôle de délégué·e à la gestion
Autres ajustements	règlement d'ordre intérieur modifiable, dissolution par AG	mêmes principe, mises à jour mineures (mentions légales, possibilités de faillite pour ASBL)